

**Date d'affichage : 27/05/2022**

**COMMISSION JURIDIQUE DES COUPES  
REUNION TÉLÉPHONIQUE DU 27/05/2022**

**Présents** : Mme LE GALL, Mrs J.M HENON, H. LANNOY

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans le P.V n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

**Journée du 26/05/2022 :**

**Coupe Côte d'Opale :**

57359.1 WIERRE EFFROY/LONGUENESSE JS C. Forfait de Longuenesse JS C. Homologué : WIERRE EFFROY 3 – LONGUENESSE C 0 par forfait. Amende 46€ à Longuenesse JS.

**Coupe Féminines à 8 :**

57377.1 LANDRETHUN LE NORD/BLERIOT. Forfait de Blériot. Homologué : LANDRETHUN LE NORD 3 – BLERIOT 0 par forfait. Amende 46€ à Blériot.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : Mr JM. HENON

La Secrétaire : Mme V. LE GALL